

Services techniques

N° tél. : 01.69.49.77.00

N/Réf. : NDA/PA/EDC

DECISION N° 2026/244

OBJET : Marché public à procédure adaptée (accord cadre) relatif aux fournitures et livraisons de matériels pour les travaux en régie - électricité conclu avec la société Comptoir Electrique Français YESS ELECTRIQUE

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n°2026/148 de délégation de signature, en matière de marchés publics et de délégations de service public à Madame Nicole LAMOTH, Conseiller municipal délégué,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation relative aux fournitures et livraisons de matériels électriques pour les travaux en régie – électricité,

CONSIDERANT que le montant maximum sur la durée de l'accord cadre est de 200 000,00 € HT,

CONSIDERANT qu'au vu du seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, le 2 juin 2026 pour insertion et publié au BOAMP (identifiant 566546), sur le site internet et le profil acheteur de la Commune le jour même,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 6 juillet 2026 à 16h00 et que 2 plis ont été reçus,

CONSIDERANT que lors de la séance du 7 juillet 2026, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures,

CONSIDERANT que les 2 candidatures ont été déclarées recevables,

CONSIDERANT que les 2 offres ont été déclarées complètes, et confiées au service Achat pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2- Valeur technique	40.0 %
3. Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 %

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société Comptoir Electrique Français YESSS ELECTRIQUE est économiquement la plus avantageuse.

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs aux fournitures et livraisons de matériels pour les travaux en régie – électricité avec la société Comptoir Electrique Français - YESSS ELECTRIQUE, sise 5 Chemin du Torey – 69340 FRANCHEVILLE

DIT que le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est de 200 000,00 € HT maximum,

DIT que le marché est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2026,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN